



VOUS AVEZ DIT PEDAGOGIE ? *Alors chiche : faisons le point sur le contenu du projet de loi « Travail » !*

CGT-INRA – RN 10 – Porte de St Cyr - 78210 Saint Cyr l'Ecole
Tél : 01.39.53.56.56 - cgt@inra.fr - <http://www.inra.cgt.fr/>
01/06/2016

Faisons le point sur le projet de loi de la Ministre du Travail, Myriam El Khomri, « *visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs* ». Ce projet serait en fait tout bénéf pour le Medef ! Ce texte offre en effet une liberté totale au patronat et constituerait, s'il était adopté, un recul historique des droits pour les salariés. Malgré les affirmations du gouvernement, et de certains syndicats, le projet de loi « El Khomri » n'a pas changé.

➤ **Un seul exemple : l'article 2 sur l'accord d'entreprise ou l'inversion de la hiérarchie des normes :**

- **Actuellement** : un accord d'entreprise ne peut pas être moins favorable qu'un accord de branche et un accord de branche ne peut pas être moins favorable que la loi (depuis 1982 cette hiérarchie des normes a déjà été affaiblie par des exceptions mais qui sont encore toujours encadrées par la loi).
- **Si la loi travail passe** : L'accord d'entreprise devient prioritaire pour la détermination de la plupart des règles applicables aux salariés. La hiérarchie traditionnelle entre les normes disparaît. On passe du système de la dérogation à celui de la "supplétivité" : la loi ne s'applique que s'il n'y a pas d'accord d'entreprise ou de branche. Il n'est plus question de la dérogation à la norme supérieure mais d'un renversement de la hiérarchie.

Dans le contexte actuel ou les patrons font toujours le chantage à la crise, à la concurrence, à la mondialisation... chacun comprend facilement que les accords d'entreprises se feront toujours à la baisse pour les salariés.

Ce sera donc toujours les salariés et particulièrement les plus faibles qui feront des sacrifices sur le paiement des heures supplémentaires, sur les salaires, sur le temps de travail, etc. Dans ce cas, la loi ne protégera plus ceux qui veulent se défendre !

➤ **Mais la loi contient bien d'autres reculs sociaux :**

Congés payés, modulation du temps de travail, licenciement économique, délai de prévenance (astreintes, modulation du temps de travail, horaires ...), et bien d'autres sujets... Pour le détail, voir le site suivant : <http://www.decryptagelotrail.cgt.fr/>

Toutes ces mesures visent donc à précariser toujours plus, flexibiliser toujours davantage les salariés pour faire baisser le « coût » du travail, afin de faire grossir les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires.

C'est tellement vrai que le Président du Medef, Pierre Gattaz, soucieux de ses intérêts, vient de signer une pétition pour soutenir le projet de loi !

➤ **Certains répondrons... cela ne concerne pas les fonctionnaires !**

Nous répondons que cela touche particulièrement les salariés les plus faibles et que nous sommes solidaires de tous les salariés ! De plus, l'histoire sociale nous apprend que les

attaques commencent souvent par le secteur privé pour s'étendre, ensuite, à la fonction publique. Rappelons-nous ce qui s'est passé pour les différentes réformes des retraites !!! Le gouvernement, aux ordres du MEDEF, et avec la complicité de certaines organisations plus soucieuses de soutenir sa politique que de défendre les travailleurs, attaque aujourd'hui le code du travail : demain, il attaquera les statuts du secteur public qui seront considérés comme trop protecteurs en regard du privé !

7 français sur 10 considèrent que le projet de réforme du code du travail constitue une menace pour les droits des salariés. Ils ont raison !

Trop c'est trop... il est temps de dire assez et de réagir :

- **Soyons solidaires** des salariés du privé qui sont en lutte pour le retrait de ce projet néfaste. Faire céder le gouvernement sur la loi El Khomri c'est aussi engranger des forces pour le faire reculer sur le RIFSEEP !
- **Face à l'intransigeance du gouvernement** il faut encore amplifier la mobilisation. Les grèves et les blocages se multiplient dans les raffineries, les ports, chez les cheminots, les gaziers et électriciens, les contrôleurs aériens ...
- **La CGT-INRA appelle** les personnels de l'Institut à affirmer sous toutes les formes possibles (motions, soutien financier...) leur solidarité avec les salariés en lutte et à participer aux actions décidées localement (rassemblements, blocages de sites...), et notamment aux manifestations prévues les 2 et 9 juin prochains dans les régions.
- **La CGT-INRA invite** les salariés à participer à la votation citoyenne décidée par l'intersyndicale confédérale CGT-FO-SUD-FSU pour exiger le retrait du projet de loi. Cette votation va être organisée la semaine prochaine dans les centres INRA comme dans les autres administrations, les universités et les entreprises.
- **Salariés de l'INRA, titulaires comme non titulaires, participons massivement à la manifestation nationale organisée le mardi 14 juin à Paris** par l'intersyndicale CGT-FO-FSU-Solidaire-UNEF-UNL car elle aura une importance décisive, c'est de notre avenir à toutes et à tous dont il s'agit !

MARDI 14 JUIN à PARIS

La manifestation partira de la place d'Italie à 13h00 pour se rendre à l'esplanade des Invalides. Pour vous inscrire à la manifestation, rapprochez-vous de votre section locale CGT



**Renforcez un syndicat de luttes :
Adhérez à la CGT !**

Syndicat National CGT-INRA

RN 10 – Porte de St Cyr 78210 Saint Cyr l'Ecole Tél : 01.39.53.56.56

Mail : cgt@inra.fr Sites : <https://intranet.inra.fr/cgt/> et <http://www.inra.cgt.fr/>